

Pouvoir d'emprunt—Loi

M. Wilson: Quand?

M. Bussières: Nous ne demanderons pas à la Chambre de répondre instantanément à une demande d'emprunt supplémentaire sans lui présenter une analyse récente de la situation économique et des répercussions de ces nouveaux événements sur les besoins financiers du gouvernement. Le ministre des Finances a dit qu'il ferait une déclaration sur les questions économiques avant que la Chambre n'ajourne pour l'été.

[Français]

Il a également indiqué, monsieur le président, lors de sa comparution devant le comité permanent, que si un besoin d'emprunt supplémentaire devait être présenté à la Chambre, il indiquerait alors les raisons pour lesquelles un tel besoin de pouvoir d'emprunt était justifié pour le gouvernement. La déclaration du ministre des Finances (M. MacEachen), avant l'ajournement de la session, permettra aux députés d'avoir une évaluation beaucoup plus récente de la façon dont le ministre voit la situation économique également au Canada. Je suis convaincu que les députés comme les autres Canadiens reconnaissent que le gouvernement a lui seul ne peut être tenu responsable et régler la crise dans laquelle nous plonge la conjoncture économique actuelle.

Les Canadiens comme les députés sont bien conscients de la dépendance de l'économie canadienne de l'économie mondiale et de l'économie américaine. On dit souvent, et je pense qu'on ne se lassera jamais assez de le répéter, que l'économie canadienne est une économie ouverte. Nous dépendons des marchés étrangers et lorsqu'il y a une profonde récession sur ces marchés étrangers nous en subissons une contrainte, une restriction. Nous sommes d'autant plus vulnérables de l'ouverture de notre économie ou de la dépendance de notre économie par rapport tant à l'économie mondiale qu'à l'économie américaine. Nous avons assisté récemment, les Canadiens, les députés, à des efforts de concertation sur le plan mondial afin d'en arriver à améliorer la situation sur le plan international. Je pense que nous devons également à l'intérieur du pays accentuer la concertation des efforts des agents de l'économie afin de remettre sur pied l'économie canadienne et de favoriser ainsi la remise sur pied également des autres économies.

Il y a quelques points dont j'aimerais qu'on se rappelle cet après-midi, monsieur le président, afin justement d'assurer cette relance. D'abord, il faudrait perdre l'habitude qu'on a acquise de vivre avec des taux d'inflation élevés, parce que c'est là fondamentalement que se situe la racine du mal. L'inflation crée de l'incertitude auprès des investisseurs, des consommateurs, l'inflation nous amène à développer des attentes, des attitudes de demandes vis-à-vis des salaires qui créent un climat qui n'est pas du tout propice aux investissements. Si nous voulons assurer un climat favorable à la reprise, il faut dissiper la racine de l'incertitude qu'est l'inflation, et pour ce faire nous devons perdre cette habitude que nous avons acquise de vivre avec l'inflation. Nous devons également restreindre nos demandes sur le plan des salaires, et ceci nous le ferons lorsque nous nous serons débarrassés des attentes inflationnistes. Nous devons donc, tous les agents de l'économie, le gouvernement national, les gouvernements des provinces, les municipalités, les sociétés, les hommes d'affaires, les individus, mettre en commun nos efforts, avoir une attitude en vue de nous débarrasser de ce mal qui ronge notre société, notre économie et qui s'appelle l'inflation. Lorsque nous aurons réussi à

briser ce cercle, à enlever de notre esprit des attitudes inflationnistes, nous serons sur la voie de créer un climat plus propice aux investissements puisque nous aurons dissipé l'élément majeur de l'incertitude qui empêche les investissements, lesquels nous permettraient de créer des emplois, de diminuer le chômage, et de voir également les taux d'intérêt baisser.

Un autre point que j'aimerais aborder avant de conclure, monsieur le président, est la marge de manœuvre extrêmement réduite qui est à la disposition du gouvernement dans la présente crise. Le gouvernement ne peut pas se permettre de dépenser de façon irresponsable. D'autre part, les ressources qui sont à sa disposition sont engagées dans des programmes difficilement comprimés. Qu'on pense aux sommes d'argent—et un collègue tantôt parlera particulièrement de cet aspect—qui vont au transfert envers les provinces, soit sous forme de péréquation, soit sous forme de financement des soins de santé et d'aide sociale, soit encore pour l'enseignement postsecondaire. Qu'on pense également aux sommes importantes qui sont destinées à des programmes comme les allocations familiales, les pensions de sécurité pour la vieillesse, le supplément de revenu garanti, le crédit d'impôt aux enfants, lesquels sont tous des programmes qui s'adressent surtout aux gens qui, dans notre société, sont le plus dans le besoin et qui également sont les plus vulnérables en période de forte inflation, et je pense que les Canadiens sont d'accord sur la philosophie du gouvernement qui consiste, dans une période d'économie difficile, une période de crise, à utiliser nos ressources pour soulager ceux qui dans la société en ont le plus besoin.

La marge du gouvernement est extrêmement réduite et c'est pour cette raison que je faisais appel, monsieur le président, aux divers agents de l'économie pour que nous concertions nos efforts afin d'assurer une baisse des pressions inflationnistes, et c'est l'élément important qui nous permettra de rétablir l'économie sur un bon pied. Monsieur le président, c'est la seule journée qui reste aux députés pour exprimer leur opinion sur ce projet de loi qui vise à rechercher un pouvoir d'emprunt de 6 milliards 600 millions. J'ai eu l'occasion, comme je l'indiquais au début de mes remarques, d'avoir déjà pris deux fois la parole sur le projet de loi. J'ai eu l'occasion de comparaître au comité pendant une séance pour répondre aux questions des membres du comité. Je remercie les députés de m'avoir accordé encore aujourd'hui quelque temps pour tenir mes propos de conclusion à ce débat.

• (1540)

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon exposé proprement dit, je voudrais faire une observation que j'estime très importante. Le ministre a signalé que le projet de loi a été divisé. Je voudrais rappeler qu'il l'a été suite à une décision de l'Orateur, à la demande du gouvernement. Cela rappelle aussi l'accord intervenu entre le gouvernement et l'opposition concernant le bill omnibus sur la sécurité énergétique. A deux reprises, le gouvernement a donc tenté de se servir des dispositions du règlement pour introduire d'une façon détournée des bills omnibus, ce qui est tout à fait inacceptable et a été refusé. La Présidence avait rendu sa décision, mais en fin de compte, c'est la Chambre qui les a rejetés. Je crois que ce faisant, elle manifeste que cette façon de procéder est totalement répréhensible.